

La commission européenne a entrepris un travail sur les substances chimiques commercialisées qui a débouché sur un projet de Directive qui sera examiné par le Parlement européen.

La Directive pourrait être adoptée vers 2006 pour une application allant jusqu'en 2012. ... Alors qu'une estimation du nombre de décès dus à l'exposition aux produits toxiques est de 45000 morts par an!

**Cancers professionnels :
15 % des cancers (15 à 20 000 par an)**

**Taux de cancer des ouvriers employés de 25/54 ans
=
3,4 fois celui des cadres/professions libérales**

LIVRE BLANC Produits toxiques

**Nous ne voulons pas
perdre notre vie à la
gagner!**

Une volonté positive

Au vu des constats, la commission propose de mettre en place un système « REACH » (enregistrement, évaluation, autorisation) visant à rattraper le retard accumulé pour une partie des produits

Des objectifs peu ambitieux

L'objectif affiché par la Commission est de réduire de 10%, soit 4500 décès, la mortalité due aux produits chimiques.

Cet objectif est ridicule à l'aube du 3ème millénaire. Il montre à lui tout seul que les mesures envisagées sont notoirement insuffisantes.

Un projet trop limité

La commission limite volontairement l'application de la prochaine Directive aux produits commercialisés en quantité supérieure à 1 tonne, ce qui représente un recul la précédente législation prévoyait l'évaluation de toute substance commercialisée en quantité supérieure à 10 kg)

Elle prévoit également d'exempter les utilisations de substances préoccupantes ne suscitant aucune inquiétude (usages industriels bien contrôlés, recherche ...)

Le remplacement des substances préoccupantes est suggéré mais pas imposé.

Des délais trop lointains

Des délais allant jusqu'à 2012 sont prévus!

Constats de la commission européenne :

Manque de connaissance concernant les effets de nombreux produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement

Faiblesse de la politique actuelle en matière de substances chimiques

Certains produits chimiques nuisent gravement à la santé en entraînant des souffrances prématurée et dégradent sérieusement l'environnement
Augmentation de l'incidence de certaines maladies (cancers, allergies ..)

Objectifs de la Commission :

- Promouvoir un environnement non toxique
- Rendre l'industrie responsable de la sécurité « ne produire que des substances qui ne présentent pas de dangers pour les utilisations auxquelles elles sont destinées
- Priorité aux substances en quantité importante ou préoccupantes
- Étendre la responsabilité jusqu'au bout de la chaîne de transformation
- Autorisation spécifique pour les substances extrêmement préoccupantes
- Remplacement des substances dangereuses encouragé lorsqu'il existe
- Information de la population
- **Préserver la compétitivité de l'industrie chimiques**

Ce que prévoit la commission :

ENREGISTREMENT : 30 000 substances produites en quantité supérieure à 1 t

EVALUATION : 5000 substances produites en quantité supérieure à 100 t

AUTORISATION : substances préoccupantes (1400) : parmi lesquelles les CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)

Dans un délai allant jusqu'à 2012!

Il reviennent sur la réglementation de 1981 qui prévoyait une évaluation des risques pour toutes les nouvelles substances au delà de 10 kg.

Ils écartent du champ de la directive utilisations de substances préoccupantes ne suscitant aucune inquiétude (usages industriels bien contrôlés, recherche ...)

Il faut vraiment être bureaucrate à Bruxelles pour considérer que les produits chimiques sont utilisés dans nos usines de façon « bien contrôlée ».

Des gens qui apparemment ne savent pas que les produits en poudre sont difficilement transportables, que les conduites se bouchent, que les presse-étoupe fuient, que les prises d'échantillons mettent les produits en contact avec les opérateurs ... En bref que les travailleurs des industries chimiques, dans les ateliers comme dans les labos sont les premiers exposés à des quantités importantes de produits toxiques.

Hypocrisie des positions patronales

UIC (France) : « favorable à cette révision de la législation », mais opposé à un système trop rigide et bureaucratique, perte de compétitivité et gestion des produits en fonction de leurs seules caractéristiques de danger

Un patronat soutenu par ses partenaires

Avec le soutien des « partenaires sociaux »

Dans sa campagne de lobbying auprès de la commission, le patronat a réussi à obtenir le soutien de plusieurs syndicats, notamment IG BCE (Allemagne), FO et CFTC (France)

Coût estimé :

2,1 milliards d'euros sur 11 ans soit 0,2 milliards d'euros par an

À comparer au chiffre d'affaire de l'industrie chimique en Europe : 528 milliards en 2002

On le voit le coût est dérisoire. Ce n'est pas la motivation du lobbying de l'industrie chimique. Ce qu'il craignent c'est que l'évaluation ne conduise à la remise en cause de nombreux produits : ils préfèrent l'ignorance, pour poursuivre l'accumulation de leurs profits, au mépris de la santé de la population. Ce qu'ils refusent, dans leur logique ultra-libérale, c'est l'ingérence de la société dans leurs affaires. Pour ces gens-là, le seul bon consommateur est un consommateur qui achète sans poser de question

NOTRE POSITION

Évaluation systématique des risques

(toxicologie et propriétés physiques)

Pour l'ensemble des substances,

indépendamment des quantités mises en jeu et/ou commercialisées

Y compris les substances intermédiaires, sous produits de réaction, de déviations et de recherche

Dans les meilleurs délais

Développement des moyens de recherche

En ce qui concerne plus précisément les travailleurs des industries chimiques, premiers exposés aux risques :

- 1 relation entre l'évaluation des toxicités et les dispositifs réglementaires de protection des travailleurs
2. Substitution systématique des produits et procédés les plus dangereux par ceux présentant moins de danger
3. Refus des normes d'exposition, du principe de non contre-indication médicale à l'exposition aux toxiques, du « tri génétique » à l'embauche
4. Priorité à la protection collective à la source, les protections individuelles devant être considérées comme ultime rempart
5. Systématisation des enquêtes épidémiologiques
6. Interdiction du travail précaire et de la sous-traitance
7. Limitation des importations dans la CEE aux produits ayant été fabriqués dans des conditions au moins équivalentes en matière de protection de l'environnement et des salariés
8. Au delà de la question de la toxicité, poser le problème de l'utilité sociale des productions chimiques : de quels produits avons nous besoins, quels moyens pour les produire avec le moins de risque pour les travailleurs, les populations environnantes, les utilisateurs et consommateurs